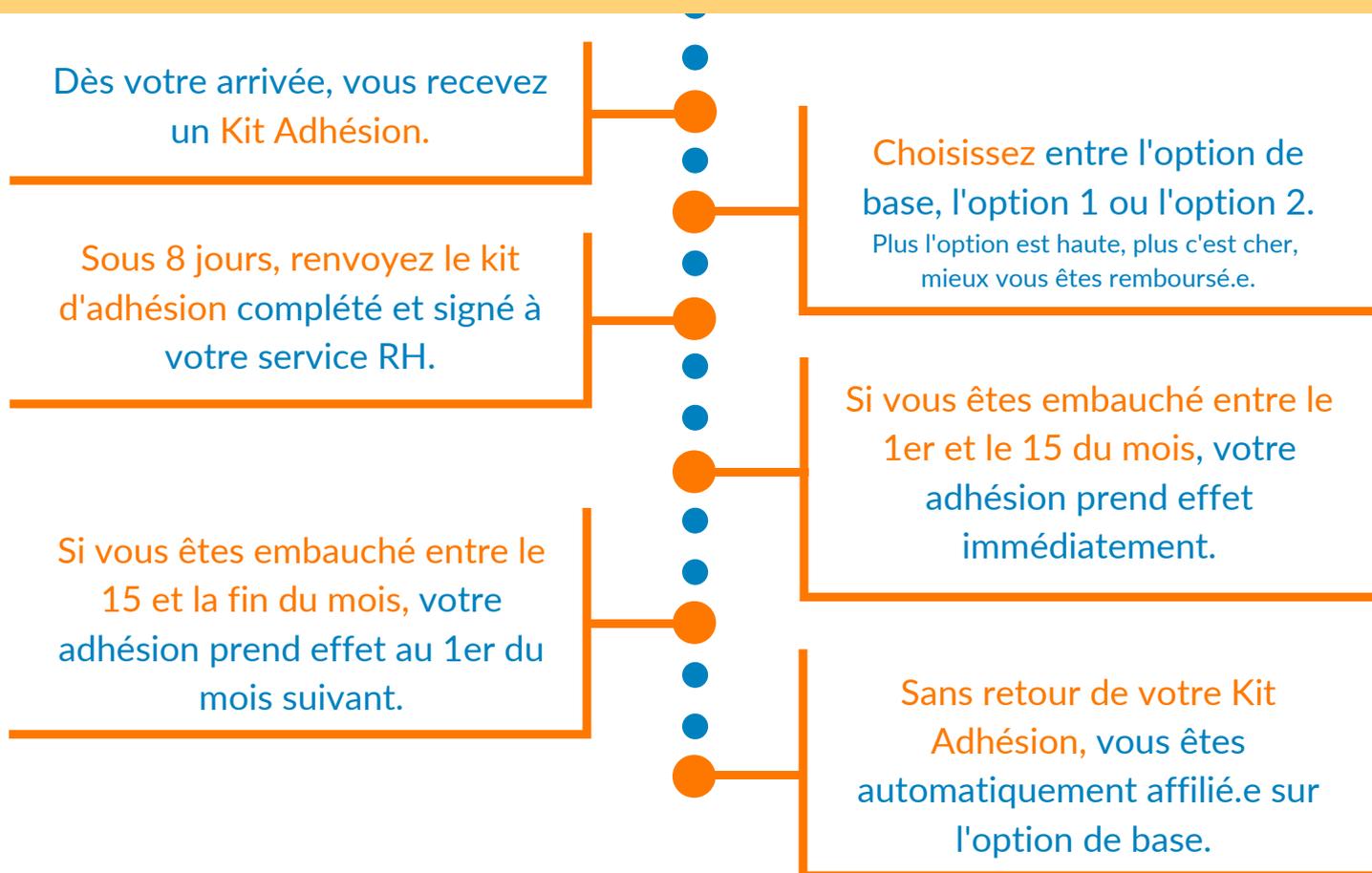


Mutuelle et Prévoyance chez Aurore

- ➔ La **Mutuelle**, c'est l'organisme complémentaire de santé qui rembourse une partie de vos frais de santé au quotidien.
- ➔ La **Prévoyance**, c'est l'organisme qui prend en charge votre salaire en cas d'aléas de la vie (accident, invalidité, ...)

Depuis juin 2013, l'adhésion à la Mutuelle est obligatoire



Pour toute question et savoir comment :

- adhérer en couple
- ajouter vos enfants à la prise en charge
- connaître les cas de dérogation



**Le service RH est là pour vous
répondre !**